



Vehicule tombé en panne après la vente

Par **zigomare**, le **23/05/2010** à **14:06**

Bonjour,

mon ancien vehicule est tombé en panne 2mois après la vente.

J'avais réparé cette même panne 3 mois auparavant (joint de culasse, culasse distri,et pompe à eau).

Sur la facture et avec mon accord, le garagiste ne prenais pas en garantie les réparations car j'ai refusé une réparation qui augmentait la facture (3000€)

Il m'a dit que cela allait quand même tenir mais pas garantie dans le temps !

Tout cela était mentionné sur la facture.

Aujourd'hui le vehicule est en panne, que dois-je faire?

Est-ce à moi de faire les réparations?